

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2020**

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2

Date de convocation : 19 mai 2020

Etaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

Etaient absents excusés : M. Thierry CHARTON a donné procuration à Mme Pauline GUILBERT ; M. Dominique WEYANT a donné procuration à Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

En début de séance, en raison des circonstances exceptionnelles résultant de l'épidémie de covid-19 et au vu l'article L.2121-18 du CGCT, le maire demande à l'assemblée délibérante de voter sans débat à la majorité absolue des conseillers présents ou représentés : 13 POUR – 2 CONTRE.
Le conseil à huis-clos peut commencer.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire sortant, Mme Nathalie ROUSSEAU puis sous la présidence de M. Sylvain MARTIN, puis Mme le Maire, Mme Nathalie ROUSSEAU nouvellement installée.

DELIB 3.1-019/2020 : ACHAT TERRAIN EPFL

Mme le Maire expose au Conseil qu'il serait souhaitable, pour l'accès à l'extension le long du ruisseau reliant le village à l'écoparc et l'achat d'un terrain pour aider l'installation d'un producteur en agriculture biologique, d'acheter ces parcelles appartenant à l'EPFL.

Après plusieurs réunions de travail et de négociations entre la Safer, les agriculteurs et la commune, la Safer a accepté le projet sous réserve de la décision du Comité Départemental de la Moselle qui a consentie l'attribution de ces parcelles en faveur de la Commune.

Par délibération n° 3.5-027/2019 du 24 juin 2019, l'assemblée délibérante a donné à Mme le Maire l'autorisation de signer une convention cadre de prestations de services et de mise en réserves foncières.

Mme le Maire demande l'autorisation de racheter une partie des parcelles suivantes :

| Section | Numéro | Surface |
|---------|----------|--------------------|
| D | 0061 (*) | 1 a 57 ca environ |
| D | 0168 (*) | 5 a 56 ca environ |
| D | 0389 (*) | 14 a 63 ca environ |
| D | 0391 (*) | 9 a 44 ca environ |
| D | 0395 (*) | 11 a 75 ca environ |

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20200525-2020DEL019-DE
Reçu le 29/05/2020



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

| Section | Numéro | Surface |
|---------|----------|--------------------|
| D | 0396 (*) | 10 a 19 ca environ |
| D | 0397 (*) | 4 a 42 ca environ |
| D | 0398 (*) | 3 a 65 ca environ |
| D | 0403 (*) | 10 a 50 ca environ |
| D | 0405 (*) | 10 a 40 ca environ |
| D | 0406 (*) | 14 a 25 ca environ |
| D | 0167 (*) | 17 a 15 ca environ |
| D | 0917 (*) | 56 a 27 ca environ |

(*) Arpentage à réaliser

Total surface : 96 a 36 ca environ

Origine de propriété de ces biens :

AS 57 19 0165 01 ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE

Le prix sera déterminé suivant l'arpentage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Mme le Maire à racheter ces parcelles ainsi que l'autorisation de signer les actes administratifs afférents à cette affaire.

VOTES :

À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 27 mai 2020
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20200525-2020DEL019-DE
Reçu le 29/05/2020

